

## aide apres assignation au TC pour liquidation judiciaire

Par **akli**, le **13/02/2011** à **17:05**

Bonjour à tous,

J'aimerais apporter mon aide à un ami qui a été assigné au TC de Créteil pour liquidation judiciaire.

Il a reconnu une dette de 6000 euros dans le cadre d'un projet d'association dans une sarl et la personne qui souhaitait s'associer ne veut plus et réclame les sommes dues.

L'affaire a été jugé en date du 17 Novembre 2010...mais mon ami à cette date ne disposais pas de certaines preuves et témoins pour étayer ses arguments.

Aujourd'hui, il dispose de factures qu'il a payé pour son pseudo associé et de deux témoins concernant des paroles qu'il a dite...

Je sais que l'appel n'est plus possible, comment puis je faire pour éviter la liquidation judiciaire?

En attendant vos précieux conseils, je vous souhaite une bonne journée

Par **akli**, le **14/02/2011** à **13:23**

autant de visites et personne n'a une petite idée???  
svp

Par **Camille**, le **14/02/2011** à **14:29**

Bonjour,

Peut-être parce que votre présentation est loin d'être claire.

Sarl pas encore créée et liquidation judiciaire ?

Qu'a décidé le TC exactement ?

Que voulez-vous dire par "éviter la liquidation judiciaire" ?

Et par "factures payées pour son pseudo-associé" si la sarl n'était pas encore créée ?

Pourquoi votre ami ne les avait-il pas au moment du procès ?

Que viennent faire des témoins dans ce genre d'affaire ?

Bref, avec si peu de détails...

Si LJ, voir le liquidateur, dans un premier temps, un avocat spécialisé dans un deuxième.

by mdaydream type unknown

Par akli, le 14/02/2011 à 15:32

Bonjour,

Merci de votre réponse.

La sarl était déjà en activité et donc enregistrée au rcs.

au TC, mon ami a reconnu avoir perçu 6000 euros et a été condamné au remboursement de cette somme. Il est a payé une facture pour ce monsieur mais qu'il n'avait pas pu produite lors de l'audiance...les témoins sont là pour redire textuellement ce qu'il a dit en leur présence...il a affirmé que l'argent qui lui a été donné en espèces(sans reçu), de ne rien dire dessus sous les conseils de son avocat...